

Conseil municipal du lundi 2 mai 2011

Le lundi deux mai deux mille onze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil étaient présents, sauf : M. Laurent BAUDIQUEY, absent excusé, procuration à M. Bertrand ASTRIC; M. Bernard BONNOT, absent excusé, procuration à M. Roland DEMESMAY; Mme Isabelle BASTIEN, absente excusée, procuration à M. Bruno BERNARD; Mme Sylvie PARDONNET, absente.

Mme Isabelle VEYRY a été élue secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00.

Le conseil municipal du 14 avril appelle une observation de M. Bruno BERNARD qui fait remarquer que dans le compte-rendu, Mlle Nauréma COUTENAY avait demandé un soutien pour l'association ELA. Le type de soutien apporté par la commune n'a pas été spécifié, mais il ne peut être fait qu'à titre personnel.

Vote du BP 2011 « Lotissement du Stade »

Le Maire présente la section de fonctionnement. Il précise que la nomenclature comptable applicable aux budgets lotissements est la M 14.

Section de fonctionnement. Vue d'ensemble.

Dépenses

Charges à caractère général	8 500,00 €
Charges financières	1 500,00 €

Total de la section **10 000,00 €**

Recettes

Subvention budget principal	10 000,00 €
-----------------------------	-------------

Total de la section **10 000,00 €**

Section d'investissement. Vue d'ensemble

Pas d'investissement en 2011

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'**unanimité** le Budget Primitif 2011 « Lotissement du Stade ».

Le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet Yves ROBERT concernant le projet « lotissement du stade ». Il propose de créer un lotissement de 18 parcelles. Ce lotissement jouxte une zone ND située en terrain boisé. Deux réservations sont inscrites au PLU concernant ce lotissement, une pour la création d'une voie d'accès d'emprise de 8 mètres et une autre pour une placette paysagère et plantée.

Le Maire propose d'étudier trois points dans la constitution du cahier des charges de ce futur lotissement :

- Une modification simplifiée du PLU (nécessaire pour modifier les deux réservations précitées)
- L'utilisation de la totalité de l'espace y compris la zone actuellement boisée
- La création de pénétrantes douces dans la forêt

Après discussion, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce cahier des charges. Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 2 abstentions le cahier des charges du futur lotissement. Monsieur Bruno BERNARD fait remarquer qu'il n'y aura plus de lieu de stationnement lors des grandes manifestations communales.

Durée d'amortissement des logiciels informatiques :

Le Maire expose que la commune a acheté des logiciels informatiques. Conformément à la réglementation comptable il convient de fixer la durée d'amortissement.

Vu la faible valeur des logiciels acquis, le Maire propose de les amortir sur une durée d'un an. L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Contrat d'occupation temporaire à la SCEA Vaccaires Saint-Jean :

Le Maire expose que M. Eloi PETIT, représentant de la SCEA Vaccaires Saint-Jean, exploite la parcelle communale ZB n°8 située à Vorot.

Le Maire propose d'établir pour cette parcelle d'une contenance de 5 720 m² un contrat d'occupation temporaire, hors code rural, d'une durée d'un an moyennant un loyer annuel symbolique de 1€. Le Maire donne lecture du contrat d'occupation temporaire.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire correspondant.

Compte rendu du conseil des écoles :

Mme Isabelle CHATAIGNER rend compte du conseil d'école du 29 mars dernier.

Il n'y a aucune fermeture de classe à craindre pour l'année scolaire 2011/2012. Sur les quatre classes de l'école primaire la classe de CM2 a un effectif important avec 23 élèves.

La grande section de l'école maternelle réintégrera l'école maternelle, cela implique la réduction du poste actuel d'ATSEM d'un temps complet à un demi-poste à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

L'APE (Amicale des Parents d'Elèves) fait remarquer qu'elle a du mal à se voir proposer des projets de la part des enseignants.

Facturation à la commune de Busy de l'appareil servant au relevé automatique des compteurs d'eau

Le Maire expose que la commune a acheté un terminal servant au relevé automatique des compteurs d'eau électroniques. La commune de Busy souhaite également s'équiper du même type de compteur d'eau.

Afin de mutualiser les moyens, le Maire a proposé à la commune de Busy de participer pour moitié à l'achat du terminal informatique.

Le coût de l'appareil est de 6 398,60 €. Le maire propose une participation pour la commune de Busy à hauteur de 2 704 €, récupération du FCTVA déduite.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

SYDED : Transfert de certificats d'économie d'énergie :

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située dans le secteur de Planche Ronde.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

-accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générées par l'opération susvisée.

-autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés.

Vente d'une partie d'un terrain communal cadastré ZB 309 :

Le Maire expose que M. Patrice MONTANT, domicilié chemin des acacias à Boussières, souhaite se porter acquéreur d'une partie de la parcelle communale cadastrée ZB n°309 jouxtant sa propriété.

Le Maire présente le procès verbal de mesurage et d'estimation dressé par le cabinet Yves Robert, géomètre expert : sur la parcelle cadastrée ZB n°309 d'une contenance de 68 ares et 92 ca appartenant à la commune de Boussières, M. Patrice MONTANT se porte acquéreur de la partie (b) d'une contenance de 1 are et 23 ca et la commune reste propriétaire de la partie (a) d'une contenance de 67 ares et 69 ca.

Le prix de vente dudit terrain est fixé à 8 € TTC l m².

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles pour mener à bien cette vente qui s'effectuera auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey. Il est entendu que les frais et taxes liés à cette affaire sont à la charge de l'acquéreur.

Marché AEP « Chemin de Nela » : résultat de l'appel d'offres :

Onze plis ont été reçus pour le marché chemin de Nela : mise en séparatif du réseau d'assainissement et renforcement du réseau AEP

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 avril dernier a étudié avec attention les différentes candidatures. Sur les onze offres reçues celle qui est retenue est la moins disante : l'entreprise Cuenot pour un montant de 96 950 € HT. Il faut préciser que l'offre retenue est en dessous des estimations initiales, ce qui est très positif.

Compte-rendu des la réunion des copropriétaires de la cité des Papeteries :

Véloroute : les riverains se plaignent de la vitesse excessive des vélos qui empruntent la véloroute et du manque de courtoisie des cyclistes

La réglementation impose de mettre une pancarte ou une affichette eau potable pour le ravitaillement en eau des cyclistes.

La signalétique sur la véloroute est ambiguë (notamment concernant la limitation de la circulation).

Turbine : La société Hydec, aurait un projet d'installation d'une troisième turbine sur le barrage du Doubs qui impliquait de rehausser le barrage d'une certaine hauteur. Ce projet semble très difficile à réaliser tant d'un point de vue financier que pour disposer des autorisations nécessaires des voies navigables de France.

Travaux sur la copropriété des Papeteries : Des travaux de réfections de toiture seront entrepris ou à entreprendre sur plusieurs bâtiments. Pour mémoire, la Cité des Papeteries est une copropriété horizontale et donc en cas de gros travaux à réaliser il faut l'accord de la majorité des propriétaires pour pouvoir réaliser ces travaux.

Questions diverses :

Eclairage public :

L'éclairage public ne se déclenche pas aux mêmes horaires dans tout le village. Sur certains secteurs, il y a ½ heure de décalage. Ce décalage est normal car l'éclairage public est pour partie calé sur une horloge astronomique, et pour partie déclenché par des cellules photovoltaïques. A terme, tout l'éclairage sera radio-piloté par des cellules photovoltaïques ce qui permettra des économies d'énergie et une harmonisation du déclenchement.

Petit Loup :

Un petit Loup paraîtra prochainement pour informer les Boussiérois des nouvelles élections du CMJ, du déroulement du tournoi multisports et de la BOUM.

Gaz :

Le comité syndical du SIVOM de BOUSSIERES a délibéré le 15 avril 2011 pour autoriser le Président à lancer une délégation de service public pour la distribution du gaz dans les communes de Boussières et Thoraise. Cette délégation de service public va être publiée sur la plateforme des marchés publics de la CAGB. Le SIVOM de Boussières va se faire aider par les services de la Communauté d'Agglomération du pays de Montbéliard et de la CAGB pour un appui technique et administratif à la mise en place de cette délégation.

Location de la salle du stade :

La salle du stade a été louée pendant les vacances d'avril sur deux soirées. La dernière location s'est mal passée. Les jeunes n'ont pas respecté le règlement d'utilisation de la salle et ont fait énormément de bruit dérangeant le voisinage. Les riverains de la salle du stade ont été gênés jusqu'à très tard dans la nuit par le bruit et de nombreuses plaintes du voisinage ont été recueillies par les élus qui ont été obligés de se déplacer pour demander aux jeunes de baisser le volume sonore. Le maire souligne que Mme Laurence MHINE doit veiller au respect des procédures de location, ce qui n'a pas été le cas.

MDL

Le Maire demande à retravailler et à clarifier la procédure de location de la Maison des Loups.

La séance a été levée à 22h30.